

Propositions des représentants des sites Labellisés Patrimoine européen ayant participé au Forum du Patrimoine européen qui a eu lieu du 6 au 8 juin 2011 à Visegrad

Nous, représentants des sites ayant été Labellisés au titre du Patrimoine européen, nous nous félicitons des résultats atteints jusqu'à présent :

- la création d'un Label du patrimoine européen dont les objectifs et les critères de labellisation ont été bien définis dans le cadre d'une initiative intergouvernementale lancée en avril 2006. Cette initiative nous a permis de mettre au premier plan le patrimoine dans un contexte européen et de coopérer plus étroitement entre nous;
- la transformation d'une coopération d'un niveau intergouvernementale au niveau de l'Union européenne, fondée sur la reconnaissance du fait que l'intervention de l'Union apporte une véritable valeur ajoutée au Label du patrimoine européen et contribue à ce que l'initiative gagne en qualité,
- un accord politique, concernant un projet de décision du Parlement européen et du Conseil, est parvenu lors de la réunion du Conseil des ministres européens chargés de la Culture, qui s'est tenue le 19 mai 2011.

En qualité de participants à la conférence, nous nous réjouissons que le projet de décision contienne les points de vue prioritaires présents dans l'initiative intergouvernementale, ainsi que les objectifs prévus.

C'est pourquoi, sur la base du projet de décision, nous présentons les propositions suivantes :

1. Conformément à l'article 4 (selon lesquelles « L'action est ouverte à la participation des États membres, sur une base volontaire. »), nous invitons les États membres à participer à la coopération intergouvernementale et à prendre part également à l'action de l'Union européenne intitulée « Label du patrimoine européen ».
2. Au vu de l'alinéa (2) de l'article 18 (Dispositions transitoires), nous invitons les États membres à s'efforcer d'encourager et d'accompagner les sites, labellisés au cours de l'initiative intergouvernementale, afin qu'ils puissent correspondre aux attentes et critères du Label de l'UE, qui a adopté les bases du système de critères de la sélection antérieure.
3. Nous attirons particulièrement l'attention du jury européen qui sera créé dans un futur proche, et celle de la Commission européenne (par la suite : Commission) pour qu'ils veillent à l'application de l'alinéa (4) de l'article 7 (Critères) lors de l'évaluation. Cet alinéa souligne que « l'évaluation est proportionnée et tient compte des spécificités du site ». Il nous paraît alors important que soit pris en considération pour l'obtention du Label l'état initial du site et sa progression par rapport à cet état.
4. Pour l'article 16 (Modalités pratiques), nous demandons à la Commission de prendre en considération le logo existant et déjà utilisé.
5. Nous demandons que le Label du patrimoine européen ne soit pas simplement une liste de sites, mais que lors de la mise en oeuvre de l'action, les sites puissent faire appel aux financements communautaires existants, sans préjudice des politiques de soutien menées par chaque État membre. Ceci manifesterait l'existence concrète de la solidarité européenne.
6. Nous confirmons que les jeunes forment un groupe cible prioritaire de l'initiative. Faciliter leur accès au patrimoine culturel, éveiller leur attention et leur intérêt contribuent à la connaissance mutuelle des cultures et de l'histoire des nations européennes. À cette fin, nous suggérons que soient examinées la possibilité de leur permettre de bénéficier de visites à prix réduit dans les États membres.
7. Nous demandons une coopération renforcée entre les sites qui obtiendront le Label dans le cadre de l'action de l'Union européenne et les sites qui l'ont obtenu au cours de l'action intergouvernementale. Nous proposons également de continuer à développer le travail en réseau des sites, à la lumière des résultats atteints jusqu'à présent.

Nous nous engageons à faire tout notre possible pour promouvoir et mettre en oeuvre les objectifs définis dans la proposition de décision et à mettre particulièrement l'accent sur l'acquisition des connaissances, l'éducation et le dialogue des cultures.

Fait à Visegrád, le 8 juin 2011